

ABONNEMENTS.

UN AN.
Canada \$3.00
Etats-Unis (en or) 3.50
(payable d'avance.)

SIX MOIS.
Canada \$1.50
Etats-Unis 1.75
(payable d'avance.)

Vendu dans les départs 3 cts.
Les frais de poste sont compris dans le
prix de l'abonnement et les frais de
port pour l'Europe et les Etats-Unis sont
variablement payables d'avance.
L'Édition paraît le mardi et le vendredi.
Voir notre annonce à la quatrième
page.

LE FRANCO-PARLEUR

CREDIDI · PROPTE · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne, 50 cts.
Chaque insertion suivante par ligne, 25 cts.
Une remise libérale est accordée pour les
annonces à long terme.

Toute correspondance, etc., doit être
accompagnée d'une signature responsable.

REDACTION.
Les lettres et manuscrits destinés à la redac-
tion doivent être adressés à
M. ADOLPHE OUMET
Rédacteur en chef du Journal
Le Franco-Parleur.
Les manuscrits déposés ne sont pas
remis en l'état, et ne sont pas
responsables de leur contenu.

Le Franco-Parleur
No. 22, Rue Saint-Gabriel
Montreal, P. Q.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

EXPOSITION PROVINCIALE.

LISTE DES PRIX.

(Suite.)

GALLOWAYS.

Section 29—Mâles de 3 ans et au-des-
sus — 1er prix, \$25, Joseph Hickson,
Montréal.

Section 30—Mâles de 2 ans—1er prix,
\$15, Joseph Hickson, Montréal.

Section 31—Mâles de 1 an — 1er prix,
\$12, Jos Hickson, Montréal.

Section 32—Femelles de 3 ans et au-
dessus—1er prix, \$15, Jos Hickson, Mon-
tréal; 2nd, 10, Jos Hickson, Montréal;
3me, 5, Jos Hickson, Montréal.

Section 33 — Femelles de 2 ans — 1er
prix, \$12, Joseph Hickson, Montréal; 2nd,
8, Jos Hickson, Montréal; 3me, 4, Joseph
Hickson, Montréal.

Section 34—Femelles de 1 an—1er p.,
8, Jos Hickson, Montréal.

ALDERNEYS.

Section 35—Mâles de 3 ans et au-des-
sus — 1er prix, \$25, R H Stephens, Mon-
tréal; 2nd, 15, W McGibbon, Montréal.

Section 36—Mâles de 2 ans—1er prix,
\$15, Joseph Hickson, Montréal.

Section 37—Mâles de 1 an—1er prix,
\$12, R H Stephens, Montréal; 2nd, S W
Rodden, Plantagenet; 3me, 4, R H Ste-
phens, Montréal.

Section 38—Mâles de l'année—1er prix,
\$6, R H Stephens, Montréal; 2nd, 4,
Joseph Hickson, Montréal; 3me, 4, J H
Pangman, Mascouche.

Section 39—Femelles de 3 ans et au-
dessus — 1er prix, 15, R H Stephens,
Montréal; 2nd, 10, Joseph Hickson, Mon-
tréal; 3me, 5, R H Stephens, Montréal;
prix extra, R H Stephens, Montréal.

Section 40—Femelles de 2 ans — 1er
prix, 12, R H Stephens, Montréal; 2nd,
8, W Rodden, Plantagenet; 3e, 4, Wm
Rodden, Plantagenet; 4me, mention hono-
rable, Jos Hickson, Montréal.

Section 42—Femelles de 1 an — 1er
prix, \$3, R H Stephens, Montréal; 2nd,
5, R H Stephens, Montréal; 3me, 3, Ro-
meo H Stephens, Montréal; 4me, mention
honorable, R H Stephens, Montréal.

Section 44—Femelles de 2 ans — 1er
prix, \$6, R H Stephens, Montréal; 2nd,
4, Jos Hickson, Montréal; 3me, 2, W
Redden, Plantagenet; 1me, mention hono-
rable, R H Stephens, Montréal.

Section 43—Femelles de 3 ans et au-
dessus — 1er prix, 15, James Drummond,
Montréal; 2nd, 10, A Mousseau, Berthier; 3me,
8, Jas Morgan, Montréal.

Section 44—Femelles de trois ans—1er prix
12, Jas Drummond; 2nd, 8, Dan Drum-
mond, Petite Côte.

Section 45—Génisse de deux ans—1er prix,
10, David Smell, Petite Côte; 2nd, 6, J
H Pangman, Mascouche; 3me, 4, Jas
Morgan, jr, Montréal.

Section 46—Génisse d'un an—1er prix, 8,
Joseph Hickson, Montréal; 2nd, 5, J H
Pangman; 3me, 3, Daniel Drummond.

Section 47—Génisse au-dessous d'un an —
1er prix, John Hamilton, Ste Thérèse;
2nd, 4, J H Pangman, Mascouche.

Pour le meilleur troupeau d'Ayrshires,
comprant un mâle et cinq femelles, pour-
vu que 5 troupeaux au moins concourent,
\$60, Thos Irving, Montréal.

SEME CLASSE—ESPÈCE OVINE.

Leicester

Section 1. Mâles de 2 ans et au-dessus—1er
prix, \$12, David Benning, St Louis de
Gonzague; 2nd, 10, James Cowan Allan's
Corner; 3me, 5, R Robinson, St Henri de
Mascouche.

Section 2. Mâles de 1 an—1er prix, 15, D
Benning, St Louis de Gonzague; 2nd, 10,
J V Gadbois, Terrebonne; 3me, 5, R
Ness, Hawek, P Q.

Section 5. Femelles de 1 an—1er prix, 15,
Ludger Ouellette, Terrebonne; 2nd, 10, R
Mess, Hawick; 3me, 5, D Burns, jr.,
Athelstane.

Section 6. Femelles de l'année—1er prix, 8,
James Cowan, Allan's Corners; 2nd, 4 U-
ric Lachapelle, St Paul l'Ermitte; 3me, 2,
J B Dagenais, Ste Rose; 4me, mention
honorable, D Benning, St Louis de Gon-
zague.

COLWOLDS.

Section 7. Mâles de 2 ans et au-dessus —
1er prix, 15, François Dion, Ste Thérèse;
2nd, 10, Chas Robinson, Lacolle; 3me 5,
Hugh Simons, St Louis de Gonzague.

Section 8. Mâles de 1 an—1er prix, 15, Oct
Charon, St Constant; 2nd, 10, Constant
Monchamp, St Michel Archange; 3me, 5,
Chas Robinson, Lacolle.

Section 9. Mâles de l'année—1er prix, 8
Chas Robinson, Lacolle; 2me, 4, Chas Ro-
binson, Lacolle; 3me, 2, Octave Charron,
St Constant.

Section 10. Femelles de 2 ans—1er prix,
15, Chas Robinson, Lacolle; 2nd, 10, C
Robinson, Lacolle; 3me, 5, Constant Mon-
champ, St Michel Archange.

Section 11. Femelles de 1 an—1er prix, 15,
C Robinson, Lacolle; 2nd, 10, C Ro-
binson, Lacolle; 3me, 5, R Robinson, St Hen-
ri de Mascouche.

Section 12. Femelles de l'année—1er prix,
8, C Robinson, Lacolle; 2nd, 4, C Ro-
binson, Lacolle; 3me, 2, A Mousseau, Ber-
thier, en haut.

RACES DIVERSES A LAINE LONGUE.

Section 13. Mâles de 2 ans et au-dessus—
1er prix, 15, P Ness, Hawick; 2nd, 10, J
B Charon, Chambly; 3me, 5, J Cowan,
Allan's Corner, mention honorable, J B
Dagenais, Ste Rose.

Section 14. Mâles de 1 an—1er prix, 15,
François Dion, Ste Thérèse; 2nd, 10, Jas
Cowan, Allan's Corner; 3me, 5, Constant
Monchamp, St Michel Archange.

Section 15. Mâles de l'année—1er prix, 8,
Octave Charron, St Constant; 2nd, 4, R
Robinson, St Henri de Mascouche; 3me, 2
John Muir, Huntingdon.

Section 16. Femelles de 2 ans—1er prix, 15,
Laurent Achim, St Hubert; 2nd, 10, L
Brousseau, St Hubert; 3me, 5, J V Gad-
bois, Terrebonne; 4me, mention honorable,
C Brousseau, St Hubert.

Section 17. Femelle de 1 an—1er prix, 15, L
Achim, St Hubert; 2nd, 10, Daniel Bruins
Athelstane; 3me, 5, R Robinson, St Henri
de Mascouche; 4me, mention honorable R
Robinson, St Henri de Mascouche.

Section 18. Femelles de l'année—1er prix,
8, J Cowan, Allan's Corner; 2nd, 4, Hugh
Simons, St Louis de Gonzague; 3me, 2,
Oct Charron, St Constant; 4me, mention
honorable, C Robinson, Lacolle.

SOUTH DOWNS.

Section 20. Mâles de 1 an—1er prix, 15, H
D Moore, Moore's Station; 2nd, 10, H D
Moore, do.

Section 22. Femelles de l'année—1er prix
8, H D Moore, Moore's Station; 2nd, 4, H
D Moore, do.

Section 23. Femelles de 2 ans et au-dessus
—1er prix, 15, H D Moore, Moore's Sta-
tion; 2nd, 10, H D Moore, do.

Section 23. Femelles de 1 an—1er prix, 15,
H D Moore, Moore's Station; 2nd, H D
Moore, do.

Section 24. Femelles de l'année—1er prix,
8, H D Moore, Moore's Station; 2nd prix,
4, H D Moore, do; 3me prix, H D Moore,
do.

MOUTONS GRAS DE TOUTE ESPÈCE.

Section 25. Couple de moutons gras—1er
prix, 12, James Cowan, Allan's Corners;
2nd, 8, James Cowan, Allan's Corners;
3me prix, 4, S H Schuyler, Huntingdon.

Section 26. Couple de brebis grasses—1er
prix: 12, G Smith, Lachine; 2nd, 8, Jas
Cowan, Allan's Corners; 3me, 4, S H
Schuyler, Huntingdon.

5ME CLASSE—GALLINACES.

Dorkins.

Section 1—Meilleur trio de Dorkins gris
foncé; 1er prix, 4, Joseph Hickson, Mon-
tréal; 2nd, 2, T. Irving, do; 3me, 1, T.
Irving, do.

ESPAGNOLS NOIRS.

Section 4—Meilleurs trios d'Espagnols
noirs; 1er prix, 4, Dave Huttin, Mon-
tréal; 2nd, 2, Edward Carbray, Québec;
3me 1, Joseph Hickson, Montréal.

Section 4—Meilleur trio de brahmas,
couleur foncée; 1er prix, 4, Wm. Hall,
Pointe St. Charles; 2nd 5, Joseph Hick-
son, Montréal.

Section 5me—Meilleur trio de brahmas,
couleur légère; 1er prix, 4, A. Joyce,
Montréal; 2nd 2, T. Verdun, St. Laurent
3me prix, 1, Jos Drummond; mention ho-
norable, S. Lavallée, Berthier, en haut.

COCHIN-CHINOIS.

Section 6—Meilleur trio de Cochins
Chinois peau de buffle; 1er prix, 4 Jos.
Hickson Montréal; 2nd 2, Jos. Hickson,
do; 3me, 1, T. Verdun, St. Laurent.

Section 7—Meilleur trio de Cochins-
Chinois blancs; 1er prix, 4 T. Verdun, St.
Laurent; 2nd 2, Joseph Hickson, Mon-
tréal.

POLONAIS.

Section 9—Meilleur trio de Polonais
dorés; 1er prix, 4, Joseph Hickson, Mon-
tréal; 2nd 2, Edward Cambray, Québec.

Section 10—Meilleur trio de Polonais
argentés; 1er prix, 4, Joseph Hickson,
Montréal; 2nd 2 J. Gadbois, Terrebonne;
3me 1, T. Verdun, St. Laurent.

HUMBURGS.

Section 12—Meilleur trio de Hamburgs;
1er prix, 4, Jos. Hickson, Montréal.

Section 13—Meilleurs trio de Houllans;
1er prix, 4, Jhon Wotherspoon, Montréal;
2nd 2, R. A. Holloway; 3me 1, Jas. et
Benny, Montréal.

CRÈVE-CŒURS.

Section 14—Meilleurs trio de Crève
Cœurs; 1er, 4, Noël J. Etu, Repentigny;
2nd 2, Louis Beaulieu, Montréal.

Section 15—Meilleur trio de Games
(fale noire); 1er prix, 4, John Wothers-
poon, Montréal; 2nd 2, Jos. Hickson, do
3me 1 Noël Etu, Repentigny.

BANTAMS.

Section 17—Meilleur trio de Bantams
noirs; 1er prix, 3, Jos. Hickson, Mon-
tréal; 2nd 2, W. H. Masterman, do.

Section 18—Meilleur trio de Batams
blancs; 1er prix, 3, T. Verdun, St. Lau-
rent; 2nd 2, T. Verdun, do; 3me 1, Jos
Hickson, Montréal.

Section 19—Meilleur trio de Bantams,
couleur azur; 1er prix, 3, T. Costen
Montréal.

Section 19—Meilleur trio de Bantams,
couleur azur; 1er prix, 3, T. Costen,
Montréal; 2nd 2, Ed. Carbray, Québec;
3me 1, John McLaren, jr, Montréal.

Section 21—Livourne blanc; 1er prix,
4, R. J. W. Kane, Montréal; 2nd 2, J.
W. Hutchinson.

L'ART MUSICAL.

Ce n'est pas sans un vif plaisir que nous
voyons le progrès qui s'est fait à Montréal
dans l'art musical depuis une dizaine d'an-
nées, surtout chez les instrumentistes;
car si d'un côté nous comptons des vio-
lonistes, des pianistes, etc., distingués parmi
nous, nous regrettons l'absence des chan-
teurs qui avaient l'habitude de figurer dans
nos concerts. Quoique cette spécialité de
l'art pour un grand nombre ait été plus ou
moins cultivée, il y en avait cependant qui,
par leur intelligence, leur goût, et par un
peu d'étude, se tenaient au premier rang
dans nos concerts locaux. Tout en admi-
rant le mérite de chacun, je dois ici rendre
hommage à un ami de l'art, un ami des ar-
tistes qui fut longtemps mon ami intime;
c'est notre regretté défunt P. N. Lamothe.
Il ne fut peut-être pas un grand artiste,
mais si la bonne fortune l'eut poussé de l'au-
tre côté de l'Océan, il eût été certainement
un grand chanteur: quoiqu'un peu froid,
il phrasait avec goût. Il reste cependant
encore quelques ressources chez les dames,
même de très grande, si nous mettons en té-
te Melle. H. Villeneuve, qui serait aujour-
d'hui sur le chemin qui conduit à la gloire,
si son voyage d'Europe n'avait pas été re-
mis à un temps indéterminé.

Je disais en commençant le progrès
qu'out fait nos instrumentistes. Oui, en ef-
fet, quelle différence aujourd'hui dans la
composition d'un programme de concert,
avec celle des années passées où on y jouait
des choses plus ou moins intéressantes,
et dont l'exécution était exécutivement
mauvaise. Je n'entends pas généraliser le
fait, car nous pouvons faire quelques hono-
rables exceptions. Mais même des artistes
étrangers qui se joignaient à nous, nous fai-
saient entendre des pièces plus ou moins

douteuses comme forme et comme style.
Maintenant, il n'en est pas ainsi: les é-
trangers nous donnent du bon le plus sou-
vent, et notre jeunesse, prenant à cœur de
devenir plus grande, est allée (en grande
partie) en Europe, pour y puiser, à la vérita-
ble source de l'art chacun dans sa spéciali-
té, et la plupart sont revenus dans notre ville
avec de l'expérience, un goût épuré, et quel-
ques-uns même avec un jugement supérieur.
Les musiciens de Montréal forment une so-
ciété respectable, et si je suis bien informé,
on me dit qu'il y a des jeunes gens qui se li-
vent à l'étude de la musique et promettent
de suivre avec beaucoup de succès la route
tracée par leurs prédécesseurs. Mainte-
nant passons aux progrès que nous avons à
faire, car il y en a beaucoup.

1. Nous n'avons pas de professeur de vio-
loncelle, par conséquent nous n'avons pas
de jeunes gens qui étudient cet instrument
avec avantage, cependant il est indispensa-
ble dans notre ville; impossible de rendre
à musique de chambre avec le fini qui ap-
partient à ce genre de musique si nous n'a-
vons de bons violoncelles;

2. Nous n'avons pas de bons altos
(viola), cet instrument n'est pas assez
étudié, et cependant il mérite une grande
attention, car il joue un très grand rôle.

3. Des Violons: nous en avons en petit
nombre il est vrai, mais capables de rem-
plir leur rôle. Voici à peu près tous les
éléments qui composent ce qu'on appelle
la musique de chambre (plus connue ici
sous le nom de *Quatuor, Quintette, Trio,*
etc.

4. Des Pianistes: nous en avons peu qui
se font entendre en public, mais beaucoup
sont professeurs et ont du savoir faire.

5. Des Organistes, il y en a aussi, mais
très peu, malheureusement, peu s'adonnent
à l'étude de cet instrument; cependant les
instruments ne manquent pas.

6. Ce qui nous manque encore à Mon-
tréal, c'est un orchestre.

En terminant, je ne dois pas oublier un
des enseignements les plus utiles: c'est ce
que nous appelons « l'accompagnement ».
Ce qui m'étonne le plus, c'est que dans le
moment actuel où on parle de musique par-
tout, dans les réunions d'amis, dans les sa-
lons et même sur les rues, on ignore l'ac-
compagnement. L'accompagnement est l'une
des choses les plus indispensables dans l'en-
seignement musical, c'est l'accompagnement
qui initie nos exécutants à la véritable inter-
prétation de nos maîtres anciens et moder-
nes, et qui donne à l'artiste ou à l'amateur
le véritable cachet de la distinction. Eh bien!
on l'ignore ou plutôt on n'y pense pas, car il
y a dans notre ville des artistes qui savent
ce que c'est que « l'accompagnement ».

Pour ceux qui l'ignorent je leur dirai ceci:
c'est « l'accompagnement » est l'étude de
cette musique de « chambre » que nous ap-
pelons « Sonate » pour piano et violon;
« Trio » pour piano, violon, violoncelle;
« Quartetto » pour piano, violon, alto, violon-
celle, etc, etc. C'est l'accompagnement qui
complète notre éducation musicale, je vais
dire comment. En étudiant le répertoire
bien connu des professeurs d'accompagne-
ment, composé des œuvres anciennes et
modernes, soit sous la direction d'un vio-
loniste ou d'un violoncelliste, nous apprenons
à corriger les défauts qui se glissent tou-
jours du reste chez les personnes qui ne
s'appliquent qu'à l'étude des solos. Ces dé-
fauts sont, le manque de mesure, de sûreté
et d'accentuation.

Quand vous jouez des sonates de Hy-
den, de Beethoven et de Mozart pour pia-
no et violon, vous apprenez à traiter l'ac-
compagnement, c'est-à-dire à soigner tous
ces petits détails de nuances de sûreté
d'accentuation, et à connaître les véritables
mouvements, que l'on tolère quelquefois
dans un solo, mais jamais dans la musique
d'ensemble si on veut la rendre intéressan-
te. Enfin, vous arrivez (par un soin que
demande toute l'attention du professeur et
de l'élève) à analyser toutes les beautés
que l'on trouve dans ces œuvres. Il est
très difficile de bien déterminer, le véritable
mot *accompagnement*, parce qu'il s'ap-
plique à différentes spécialités (et par con-
séquent je serais trop long) mais il est très
facile de comprendre la nécessité d'étudier
la musique d'ensemble, qui est une des
branches principales de nos progrès à ve-
nir. En Europe il n'y a pas un professeur
de violon de quelque valeur, qui n'ait pas
des élèves d'accompagnement, et c'est ce
qui a rendu le plus de service aux jeunes

artistes et surtout aux amateurs. J'espère
que si l'accompagnement est compris et
surtout étudié, nous comptons encore des
progrès, nous entendrons nos jeunes de-
moiselles jouer en artistes, car tout en of-
frant mes plus humbles hommages à plusi-
eurs de nos pianistes, la notion de l'ac-
compagnement les rendra d'excellentes musici-
ennes par la lecture à vue et bien com-
prise et la connaissance de la véritable inter-
prétation des œuvres classiques.

UN AMI DE L'ART.

Réunion des Journalistes à Sherbrooke.

(SUITE.)

On ne s'attendrait pas à trouver dans
une petite ville de l'intérieur d'aussi beaux
et bons hôtels que ceux dont Sherbrooke a
droit d'être fier. Le *Magog House*, où la
plupart des journalistes étaient descendus,
à pour propriétaire M. F. P. Burke, dont
l'obligeance et la politesse ne manquent ja-
mais de donner à ses hôtes le désir de révi-
siter encore le soir. Le *Sherbrooke House*,
tenu par M. W. Chamberlin, et le *Centen-
nial House*, de M. H. Camiraud sont aus-
si de bons hôtels. Le *Magog House* sur-
tout occupe un des plus beaux sites de la
ville et offre de splendides points de vue.

Mais ce dont Sherbrooke doit être par-
ticulièrement fier, ce sont ses manufactures,
dont voici la liste complète; manufacture
de laine de Patton; manufacture de vian-
des et de conserves alimentaires de Sher-
brooke; manufacture de laine de Lomas et
fils; manufacture de laine de Cie Sherbrooke
& Co; manufacture de laine de Twose; fon-
derie et manufacture de machineries et de
boîtes de papier de Smith Elkin; manufac-
ture de papier de la Cie du Canada; ma-
nufacture de portes, fenêtres, etc., de Long;
manufacture de portes, fenêtres, etc., de
Ryan; scieries de la Cie Britannique Amé-
ricaine, manufacture de machines à coudre
de la Cie de Sherbrooke.

La plus ancienne manufacture de laine
de Sherbrooke, et peut-être du pays, est
celle de M. Lomas. Elle fut établie en
1842. M. Lomas est aujourd'hui un oc-
tagenaire, encore plein de vigueur et d'ac-
tivité. Il a vu le feu détruire sa manufac-
ture deux ou trois fois, mais il n'est ja-
mais découragé. C'est un modèle de per-
sévération.

La plus belle manufacture de laine est
celle de M. Patton. Elle fut établie en
1866. En pleine opération, elle emploie
près de 500 personnes auxquelles elle paie
annuellement à peu près de \$108,000. Son
fonds capital est de 600,000. Elle vend
annuellement pour environ \$600,000 de ses
draps, sur le marché canadien pour la très-
grande partie. Actuellement, elle n'em-
ploie guère que la moitié du nombre ordi-
naire de ses employés, à cause de la crise
commerciale et industrielle que le pays tra-
verse.

Cependant, M. Patton nous a dit que,
malgré la crise, il pourrait continuer à em-
ployer tout son monde ordinaire et ven-
dra assez bien ses draps, s'il n'avait pas à
lutter contre l'importation des marchandises
de rebut (*shoddy goods*) dont les manufac-
tures anglaises et américaines encombrant
le marché canadien. « Il n'y a pas moyen,
dit-il, de soutenir cette concurrence dé-
savantageuse; le tarif douanier est tout
contre nous; nos étoffes étant tout laine et
de qualité supérieure, ne peuvent se ven-
dre aux mêmes prix que ces *shoddy goods*.
Nous avons eu le plaisir de visiter
cette manufacture, et nous n'hésitons
pas à dire que nulle part aux États-Unis
on ne peut trouver sa supérieure pour la
propreté, l'ordre qui y règne, la salu-
brité de son intérieur; la précaution prise en
cas d'incendie; la perfection de ses métiers
et de ses machines de toutes sortes; enfin,
la qualité de ses draps divers. Elle fait
beaucoup honneur à l'industrie canadienne.

La seconde entreprise industrielle digne
ensuite d'être visitée, est la manufacture
de viandes et de conserves alimentaires.
C'est quelque chose d'unique en Amérique
Vous voyez entrer un animal, soit bœuf ou
mouton, vivant dans l'abattoir, et au bout
de quelques heures toute sa viande se trou-
vera préparée, épice et cuite dans des boîtes
de fer blanc, qui se font en même temps
là avec une rapidité étonnante, grâce à un
appareil de machines mues par la vapeur.
Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est
c'est l'absence complète de toute mauvaise
odeur dans un pareil établissement et mé-

même dans la partie occupée par l'abattoir.
Partout règne une propreté irréprochable.
On y manufacture 15 sortes de viandes de
bœuf; 10 sortes de viandes de moutons; 3
d'agneau; 9 de veau; 14 de volaille; 7 de
vénaison; 22 sortes de soupes, 9 de boni-
lous fortifiants, 23 de saucisses; 19 de pâtes,
des sauces, gélées, etc., etc. Il s'y
manufacture en moyenne douze mille bo-
îtes de viande préparée par jour. La com-
pagnie à actuellement un contrat du gou-
vernement de France pour approvisionner
l'armée française de certaines de ces vian-
des.

Les deux excursions que les compagnies
de chemin de fer du Québec Central et de
l'Intercolonial ont eu la gracieuse bienveil-
lance de faire faire aux journalistes sur
leurs lignes respectives, n'ont pas été l'un
des moindres agréments offerts à ces der-
niers, en compagnie des Messieurs sui-
vants: E. Clark, maire de Sherbrooke;
colonel King; l'honorable Robertson, pré-
sident, et Woodard, contracteur du Qué-
bec-Central; l'hon. Pope, président, et
McPhee, surintendant de l'Intercolonial;
G. F. Brown, shérif; H. E. Brooks, député
de Sherbrooke à la Chambre locale; P.
G. E. Rioux, magistrat de district; C. A.
Bailey; Dr. Worthington; chevalier Al-
fred Larocque, jr; lieutenant-colonel Ibbot-
son; E. Noel, N. P.; A. Lomas; C. J. S.
Bacon, syndic officiel; F. P. Buck; W.
Chamberlain, T. B. Blais, Dr. Hopkin
Lebourveau, préfet du comté de Compton;
H. Léonard, maire de Winslow; J. E.
McIver, maire de Marston; J. maire de
Clifton; J. Agagnier, maire d'Aukland;
Wm. White, A. Patton, J. Claxton, mai-
re de West-Bury; L. Pope, maire de Bu-
ry, etc. D'excellents rafraîchissements et col-
lations furent servis aux excursionnistes à
bord des convois, par MM. Chamberlin, de
Sherbrooke House, et Buck, du *Magog
House*.

Sur le Québec Central, l'excursion se
rendit jusqu'à Dudswell, où l'on visita les
fourneaux à chaux de M. W. Chamberlin
et Cie. Cette chaux est si excellente que la
compagnie peut à peine suffire à remplir les
commandes qu'elle reçoit de toutes les par-
ties du Canada et même des États-Unis.
Ce chemin de fer est déjà en opération jus-
qu'au lac Aylmer. Il doit s'étendre jus-
qu'à Scott's Junction, sur le chemin de
Lévis et Kébec. Ce sera alors la ligne
la plus directe et la plus courte pour se
rendre à New-York, de Boston, de Spring-
field, et des autres points de la Nouvelle-
Angleterre, à Québec. Il contribuera aus-
si largement au développement des ressource-
s minières, etc., de cette partie de la pro-
vince.

La seconde excursion faite le lendemain
sur le chemin de fer Intercolonial de St.
François et de Mégantic, jusqu'à Bury, ne
fut pas moins intéressante et agréable.
Quelle belle contrée que cette partie du
pays. Il y a là de l'avenir pour les colons
hardis et courageux. Cette voie ferrée est
un véritable chemin de colonisation. Si
ses entrepreneurs directeurs réussissent à
le finir jusqu'à son terminus naturel, en
passant près du lac Mégantic et des éta-
blissements de Ditton et de Chesham, la
colonisation en serait très favorisée dans
ces beaux et fertiles cantons. Ce chemin
est de plus destiné à diminuer considéra-
blement la distance par voie ferrée entre
Montréal, etc., et les ports maritimes de St.
Jean, N. B., et d'Halifax, N. E. De mé-
me que le Québec Central, il est très-bien
construit.

Pour compléter ces quelques détails,
nous dirons, en finissant, que Sherbrooke
a l'avantage d'avoir quatre bons journaux,
qui lui ont rendu déjà d'immenses services
et qui lui seront sans doute encore aussi
utiles à l'avenir qu'ils l'ont été par le pas-
sé; ce sont la *Gazette*, le *Pionnier*, le
Progress et le *News*. Les trois derniers
appartiennent à des Canadiens-Français;
bien que le *News* soit publié en anglais, il
est la propriété de MM. Bélanger, Frère.
La *Gazette* est le plus ancien journal de
la ville; puis viennent le *Pionnier* et le
Progress, deux feuilles qui ont puissamment
contribué à assurer à l'élément canadien
français la part d'influence à laquelle il a
droit dans les cantons du sud-est.

Inutile de dire que pendant les excu-
rsions, ainsi qu'au dîner du *Magog House*
mardi soir, nombre de saints furent portés
et autant de discours chaleureux et hu-
moristiques prononcés, car on sait que les

Canadiens ne se réunissent point sans s'amuser et donner libre-cours à leur jovialité. Il est de justice de ne pas oublier de mentionner la Fanfare Victoria, qui a fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire pendant le dîner et qu'il s'est attiré des remerciements bien mérités. — Nouveau Monde.

LE FRANC-PARLEUR. Mardi, le 26 Septembre 1876.

Le triomphe de "l'Événement" à propos de l'érection canonique de l'Université-Laval.

Une chose que personne n'aurait prévue, ni soupçonnée, ni devinée, tant elle est incroyable, comique et ridicule, vient cependant d'arriver. L'Événement se coiffe de la bulle d'érection de l'Université-Laval, et semblable à l'âne couvert de la peau du lion, il pose en maître, en docteur, en triomphateur glorieux. Il ne se contente pas de joie, et, dans l'enthousiasme qui le transporte, il se demande comme un Sancho Pança. Il va même jusqu'à inviter le clergé de toute la Province de Québec à prendre ses exemples pour régles de conduite.

Je n'exagère rien. Dans son premier Québec du 18 Septembre et qui est intitulé *Le triomphe*, il dit que sa cause est glorieuse, que la vérité et la raison, dont il est l'organe, émergeant et persévérant, l'ont enfin emporté sur la passion et le préjugé; que les opinions, qui lui sont chères, ont reçu de Rome une entière approbation; qu'il sera l'abri, de tout reproche si son avenir, sa modeste, son passé, puis il conclut en disant: « Montrons toujours le même dévouement aux vrais intérêts catholiques en dehors des querelles d'école, le même respect pour les grandes institutions religieuses de notre pays, la même prudence dans nos écrits et notre conduite, et Rome nous protégera toujours. »

Ainsi, voilà qui ne souffre plus aucun doute; puisque l'Événement l'a décidé: les questions de savoir si la politique doit être athée ou chrétienne, si l'Église doit diriger l'Etat ou être dominée par lui, si les enseignements du prêtre doivent être ou non respectés, ne sont autre chose que de purs bagatelles, des simples querelles d'école; l'Événement, qui ne laisse pas passer un jour sans attaquer quelque un des droits de l'Église, sans dénigrer la vérité au profit de l'erreur, sans précher les doctrines les plus malsaines, est plein de dévouement pour les intérêts catholiques; il est prudent dans ses écrits, sage dans sa conduite, admirable dans tous ses faits et gestes, et Rome, pour récompenser ce bon et fidèle serviteur, le prend sous sa haute et puissante protection.

Tout cela, paraît-il, se trouve d'une certaine manière dans la bulle d'érection de l'Université-Laval. C'est donc à dire que l'Événement se croit partie intégrante de cette institution. Il se regarde, en effet, comme son bras droit, son cœur, son cerveau même, et il rame en conséquence vers les régions du lyrisme.

L'Événement aurait dû se rappeler qu'aucun de ceux qui se respectent n'aime à avoir publiquement des rapports avec lui: un porte-ordures, a son utilité, sans doute, mais on ne l'exhibe point les jours de grand gala. Les familiarités, qui se glorifient d'avoir avec l'Université-Laval, juste au moment où cette dernière publie sa bulle d'érection canonique, sont d'une rage indécente et d'une grande effronterie. Que peut-il en vérité y avoir de commun entre une Université catholique, c'est-à-dire une institution qui a pour but de propager les saines doctrines, de défendre les lois de l'Église, d'apprendre à les respecter et d'inculquer à la jeunesse les puissants enseignements du Syllabus, et un journal tel que l'Événement qui n'existe que pour pervertir les intelligences et corrompre les cœurs, pour réhabiliter toutes les vieilles idées révolutionnaires, en compagnie du National et du Witness, pour discréditer les saines doctrines de l'Église, et détruire autant qu'il est en lui son prestige, son influence, son pouvoir en enroulant dans la réduisant au rôle d'humble servante de l'Etat?

Il est hors de doute que l'Université-Laval compte parmi ses professeurs des hommes qui ont malheureusement des accointances avec les dévotés de l'Événement; mais, se n'est pas, du tout à cause de cela, que cette institution a reçu sa bulle d'érection; c'est, malgré cela et c'est même, sans que cela cesse un plus tôt.

Il faut être riche d'impudence et d'audace pour oser, ainsi que le fait l'Événement, regarder la bulle qui érige canoniquement l'Université-Laval, comme une soustraction de la politique de ses professeurs, de sa politique à lui-même, et comme une pièce qui prêche au clergé la neutralité dans les questions que le libéralisme a soulevées parmi nous. Toutes ces interprétations sont moins que gratuites; elles sont fausses et n'ont pas le sens commun; elles font injure à l'Université-Laval et représentent même le Pontife du Syllabus

comme couvrant de son autorité infallible au Canada les énormités qu'il anathématise en Europe.

Les prédicateurs du mensonge et de l'erreur sont bien partout et en tout temps les mêmes. Ils ferment les oreilles aux plus retentissantes condamnations qui les frappent et ils cherchent des approbations dans les faits et des circonstances qui n'ont pas l'ombre de connexion avec leur manière de voir et d'agir.

Le raisonnement: l'Université-Laval n'a été érigée canoniquement; donc Rome approuve les doctrines, les faits et geste de l'Événement, est le plus stupide qu'il soit possible d'imaginer; eh bien! c'est sa stupidité même qui le fera accepter par un grand nombre d'hommes réputés instruits. Trop légers pour s'astreindre à réfléchir et à raisonner, ils prennent la juste position pour l'union; ils unissent donc et confondent les choses les plus disparates, parcequ'ils les voient en contact un instant, tandis qu'ils nient la liaison intime et le lien nécessaire qui rallient les uns aux autres certains faits et certaines idées, parceque cette liaison et ce lien exigent pour être vus que le travail de la logique les ait mis en lumière.

On a beaucoup parlé des accusateurs de l'Université-Laval et l'article triomphateur de l'Événement est évidemment dirigé contre eux. Jamais cependant on a voulu les voir là où ils sont réellement, et aujourd'hui encore on semble se méprendre sur leur compte. Les vrais accusateurs de l'Université, il faut les voir dans cette phalange de libéraux, de rouges et d'impies qui se donnent comme ses admirateurs, ses amis, ses soutiens et ses défenseurs; comme professant les mêmes principes qu'elle; comme comptant sur les élèves qu'elle forme pour se recruter; comme marchant à la lumière de ses enseignements et comme vivant de sa vie propre. Il faut les voir surtout dans ses ouvriers de la mauvaise presse, lesquels n'ont cessé de prendre part à ses épreuves et à ses espérances, de s'affliger quand elle s'affligeait et qui triomphent lorsqu'elle est dans la joie.

Ces persévérantes et chaudes sympathies, que tous nos hommes à mauvais principes ont publiquement affichées en faveur de l'Université et contre lesquelles l'Université n'a jamais protesté, étaient bien propres à la rendre suspecte. L'Événement, en d'autres, n'a pas peu contribué à produire ce résultat. Que voulez-vous? Il y a un proverbe qui dit: Qui se ressemble, s'assemble; et un autre: Dis moi qui tu haïsses, je dirai qui tu es; les hommes croient ne pas se tromper en les prenant pour régles de leurs jugements.

L'Événement parle de la conversion des adversaires. Si par adversaires il entend parler de ceux qui combattent ses principes, il peut être sûr qu'ils auront besoin pour se convertir d'une bulle plus explicite en sa faveur que ne l'est celle qu'il invoque aujourd'hui. S'il entend parler des adversaires de l'Université, nous dirons comme lui, que leur conversion est très-désirable. Seulement, nous ne les voyons pas là où il se plaît à les signaler.

Les adversaires, je dirai mieux, les ennemis de l'Université ne sont autres que les Messieurs de l'Événement et leurs adhérents. Ils voudraient, en effet, traîner à leur remorque cette institution née d'une grande pensée catholique, lui faire prendre leur idées démolitrices, leurs principes subversifs, puis, en conséquence, la jeter hors de la voie et lui faire manquer sa sublime mission. Ils désirent au moins la frapper d'impuissance et de stérilité. Ils ont malheureusement réussi à endoctriner certains de ses professeurs, et tout fiers de ce premier résultat, ils chantent aujourd'hui victoire et parlent de leur triomphe, comme si Rome avait voulu décerner une couronne de lauriers à ces quelques individus et non pas marquer de son sceau, pour la féconder, une grande institution catholique.

(A continuer.)

A propos du "Monitum."

On lit dans le Canadien du 23 septembre:

En réponse à l'article de Luigi, le secrétaire de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Québec nous communique les remarques qui suivent:

1. Si George St. Aimé n'a pas reçu copie du jugement qu'il prétend avoir été donné sur sa plainte, c'est qu'il n'y a pas eu jugement.

2. Supposé que le Cardinal Barnabo ait trouvé que Mgr. Baillargeon a été trop loin et qu'il ait refusé d'appuyer son mandement, il ne s'en suit point que le dit mandement ait été condamné et annulé.

3. Le confrère qui, en l'absence du secrétaire, a commis l'indiscrétion de jeter les yeux dans les énormes cahiers du secrétariat, a sans doute été la victime de quelque hallucination, car il y a un monitum qui ne s'y trouvait point et des suppliques sur lesquelles pour le faire supprimer qui n'existent pas d'ailleurs.

Je suis heureux de voir que Monseigneur l'Archevêque ne maintient pas l'accusation publique qu'il a portée contre moi. Mon écrit avait surtout pour but de démontrer que je ne suis pas un menteur, ni un inventeur ou fabricant d'autorités qui n'existent pas.

A la première remarque du secrétaire de Sa Grandeur, je répondrai qu'il n'y avait pas véritablement procès entre Mgr. Baillargeon et George St. Aimé; ce dernier demandait, uniquement à Rome, de vouloir bien signifier au vénérable prélat qu'il avait outrepassé ses pouvoirs, et de lui enjoindre de modifier sa manière d'agir. En pareil cas, George St. Aimé ne devait pas avoir communication, par l'entremise de Rome, du jugement rendu.

A la seconde remarque, je répondrai que je n'ai jamais formulé le raisonnement qu'elle renferme. Je sais fort bien qu'il ne serait pas logique de conclure qu'un mandement a été condamné et annulé à Rome, parceque le Cardinal Barnabo aurait trouvé que l'archevêque, qui l'a lancé, aurait été trop loin et a fait refusé de l'appuyer; mais il est très-logique de conclure, comme je l'ai fait, que le St. Office a écrit à Mgr. Baillargeon, à propos de sa circulaire du 12 août, 1868, quand le St. Office était sollicité d'écrire par George St. Aimé et par Mgr. Baillargeon lui-même. Et, comme d'un côté, Mgr. Baillargeon demandait une réponse qui l'approuvait dans le but évidemment de la publier pour sa justification et qu'il ne l'a pas publiée; comme d'un autre côté, le Cardinal Barnabo a expressément déclaré que Rome ne pouvait pas approuver la circulaire de Mgr. Baillargeon, il faut nécessairement conclure que la réponse, que Sa Grandeur a reçu, était une réponse qui le désapprouvait, qui le blâmait, c'est-à-dire qui condamnait sa manière d'agir.

Quant à la troisième remarque de M. le secrétaire, je répondrai qu'il est de la dernière impossibilité que le confrère qui a lu le monitum au secrétariat, ait été halluciné au point qu'il le suppose. Si le seul fait de cette lecture ont révélé l'existence du monitum, on pourrait accepter cette explication peut-être; mais lorsque tant d'autres choses démontrent son existence, on est forcé de la rejeter. Tout dans cette longue et fameuse histoire du monitum concorde trop bien, sans qu'il y ait eu ni pu y avoir complicité entre les divers personnages qui rendent témoignage pour qu'il soit possible de nier les conséquences des faits établis.

Que le monitum, et les autres pièces qui s'y rapportent, ne soient plus aujourd'hui dans les archives, cela ne prouve aucunement que ces pièces ne s'y soient trouvées autrefois sous une forme ou sous une autre, par exemple sous forme de feuilles détachées.

LUIGI.

L'Excursion à New-York et Philadelphie sous le patronage des sociétés St. Jean-Baptiste et St. Joseph de Montréal, le 4 Septembre, 1876.

Rapport officiel du Secrétaire avec l'approbation du Comité d'organisation.

Comme le comité, qui a organisé cette excursion, et plus particulièrement son secrétaire ont été l'objet de commentaires aussi malveillants que déplacés, nous avons jugé à propos, sur la demande expresse qui nous en a été faite de donner un compte rendu exact et fidèle de ce voyage et des incidents qui s'y rattachent.

Composé d'hommes recommandables et parfaitement connus à Montréal, le Comité avait pour but de donner un compte rendu exact et fidèle de ce voyage et des incidents qui s'y rattachent.

Mais il a cru qu'il était temps plus que jamais de démasquer au grand jour ces misérables dont la plume saillante, répondant à de secrets instincts, se plaît à ravaler les caractères les plus respectables, et à dénaturer les intentions les plus louables.

Mû par un sentiment de dépit, ou en proie à un accès de jalousie peu explicable toutefois sous les circonstances, le maréquin qui rédige, dit-on, le National, a jugé de bonne guerre de commencer l'attaque en insultant le secrétaire du Comité la veille du départ de l'excursion.

Il faut dire aussi que le coup avait été mal calculé dans ses effets. En voulant atteindre le secrétaire on ne put éviter de toucher à tous les membres du Comité dont il était l'interprète fidèle de leurs sentiments respectifs, et il arriva que, par ricochet, certains amis de la politique libérale furent touchés et ne dissimulèrent pas alors à quel droit leur incontinence. Tout maladroît que fut le premier coup, il était cependant à pré-

sumer que la haine ne servirait pas aussi mal les intérêts de celui qu'elle faisait agir.

Il lui était bien permis de chercher à ridiculiser des écrits et des idées peu en rapport avec sa profession de foi libérale, quand surtout c'était là la seule ressource; mais chercher à faire planer sur la réputation d'autrui, le soupçon d'une spéculation sordide aux dépens du patriotisme n'était ni plus ni moins que le comble de l'odieux.

C'est toutefois ce qu'il n'a pas craint de faire pendant notre voyage, bien entendu, dans les lignes qui suivent, et que nous citons textuellement, les prenant dans son numéro du 8 septembre courant, à l'article intitulé: "Ils s'entraident comme de bons frères."

Désirant donner l'explication de son silence à propos d'un article sur Lafayette qu'il avait écrit le *Nouvel-Monde*, voici ce que dit le National: "Mais ayant appris que toute cette affaire n'était, selon toute probabilité, qu'une simple spéculation, on il y avait pour quelqu'un quelques sous à faire, nous nous sommes à toucher plus longtemps à ce suc de mauvaise mine."

N'ayant pas eu, et pour cause, le courage de son cynisme en nommant ce *quelqu'un* qui, selon toute probabilité, devait faire quelques sous dans cette simple spéculation, il s'en est suivi que tous les membres du Comité, qui ont toujours été solidaires les uns des autres pour leurs actes respectifs, se sont trouvés rangés dans cette catégorie de l'incertain et de particulièrement qu'elle était; l'injure devint collective.

Aussi, aujourd'hui, un chacun serait-il tenté de renouer le sac de mauvaise mine qui préside au National, s'il n'était assuré, par avance, que sa dignité de caractère souffrirait infailliblement d'un semblable contact.

De même que les miasmes fétides engendrent au loin des maladies contagieuses et mortelles; de même aussi la calomnie la plus noire trouve-t-elle un écho dans des esprits mal disposés, et assez souvent chez des gens de bonne foi, qui font de l'article éditorial du journal de leur prédilection, leur credo en tout point.

Ce n'est pas pour les premiers que le Comité se résout à publier le résumé de ses opérations; c'est aux derniers qu'il s'adresse et tout spécialement au public impartial, qui juge sensément sur la valeur des faits qui lui sont soumis.

Sans vouloir s'attribuer un mérite qui revient de plein droit à tout bon patriote en pareille circonstance, le Comité a la conviction intime qu'il a fait son devoir, sans s'inquiéter si son zèle serait récompensé d'une manière aussi consolante qu'il l'a été par certains de ses compatriotes.

Il prévoyait des épreuves, mais il ne s'attendait pas à des humiliations. Voilà pourquoi il a voulu exposer au grand jour ses actes, ses démarches et les motifs qui l'ont guidé dans toute cette entreprise.

Quelques mots d'explication à ce sujet nous suffiront ici.

Invités tout spécialement par le Comité français de New-York, au commencement du mois d'Août, pour assister à l'installation de la Statue Lafayette, le 6 septembre alors prochain, les Sociétés St. Jean-Baptiste et St. Joseph, de Montréal, se réunirent dans leurs salles respectives pour discuter l'opportunité d'accepter cette invitation.

Ce ne fut qu'après avoir mûrement réfléchi aux conséquences que pouvaient entraîner une pareille démarche, tant à cause de notre titre de sujet anglais, que par rapport à la glorification que l'on pouvait y faire de principes concordant peu avec notre position et nos sentiments; que l'on se décida d'un commun accord à envoyer une réponse d'acceptation.

Assister à l'installation de la Statue Lafayette pouvait au besoin répondre aux aspirations démocratiques et aux idées avancées de certains libéraux de notre ville. Mais, aux yeux des deux sociétés, la Statue de ce grand homme si chère à la mémoire du peuple américain, ne pouvait servir que de point de liaison avec le but du voyage qu'elles se disposaient à entreprendre.

Faire hommage de ses sentiments de filiale affection à notre ancienne mère-patrie en cette circonstance exceptionnelle, tel était l'objectif de l'excursion.

Au point de vue des relations il y avait aussi grandement à gagner.

Peu connus des groupes français en Amérique, le peuple Canadien devait bénéficier considérablement à l'aide de cette démonstration, que nos représentants désiraient faire aussi imposante que possible. Sous le rapport même de l'intérêt matériel, ce concours nombreux de nos compatriotes ne pouvait que contribuer à élever des liaisons nouvelles d'une importance considérable, tout en augmentant l'heureuse impression qu'avait laissée dans les esprits des industriels et des commerçants de France, la belle et magnifique exposition de nos produits à Philadelphie.

Comme on le voit, nos motifs étaient puissants et on ne peut plus les louer. Il nous avait semblé tout-à-fait facile de rester à New-York catholiques avec nos prin-

cipes et nos idées, tout en restant français. Disons-le de suite, l'événement a parfaitement justifié nos prévisions.

Une fois cette décision arrêtée par les Comités des deux Sociétés, il fut d'un commun accord convenu qu'il y aurait fusion afin de concentrer nos forces et de mener à bonne fin cette entreprise. Un comité exécutif et d'organisation fut nommé et se mit immédiatement à l'œuvre.

Il se composait de neuf membres dont cinq appartenant à la Société St. Jean-Baptiste, savoir: MM. Louis Archambault, Président de l'Association, U. E. Archambault, Dr. E. P. LaChapelle, P. L. Duvert et Adolphe Ouimet, Secrétaire-Archiviste de la société, et de quatre membres faisant partie de l'Union St. Joseph de Montréal dont les noms suivent: MM. J. A. Plinguet, Prés., Benj. Frigon, Jos. Gauthier et Frs. X. Cusson. Ce comité nomma à sa première réunion ses officiers, qui furent élus à l'unanimité. En voici la liste: Président, M. Louis Archambault; Secrétaire, Adolphe Ouimet; Trésorier, J. A. Plinguet et Com. Ordonn. Frs. X. Cusson.

Voulant donner à la démonstration un éclat inaccoutumé, le comité décida de s'assurer à ses propres frais les services de la fanfare de la Cité, le meilleur corps de musiciens qui existe dans la Puissance.

Ce n'était pas là une légère entreprise, car il s'agissait de transporter allen et retour de Montréal à New-York, 26 musiciens, et de les héberger, nourrir et loger convenablement durant tout le voyage qui, sans avoir de date fixe pour le retour, a duré pour eux toute une longue semaine.

Plus d'un trouvait avec raison que la réalisation de ce projet offrait des difficultés insurmontables, et à coup sûr aurait-il été abandonné, si M. F. Picard, le zélé et généreux agent de la Compagnie du Vermont Central, dont les efforts, l'urbanité et l'empressement lui ont mérité dans ce voyage la reconnaissance, unanime des excursionnistes, n'était venu en aide au comité.

Non content d'avoir organisé un train spécial pour l'occasion, composé de chars de première classe, ce monsieur, en apprenant les intentions du comité, prit sur sa propre responsabilité de nous offrir le passage gratuit, aller et retour, de Montréal à New-York, au corps de musique de la Cité. Bien plus, prévoyant que le charge que s'imposait le comité serait encore assez lourde relativement à la pension et au logement des musiciens durant le trajet, il eut la générosité sans exemple parmi les compagnies de chemin de fer, de nous accorder, à titre de compensation pour défrayer nos dépenses, un dollar de commission sur chaque billet que les membres du comité vendraient aux sociétaires ou au public.

La position s'était grandement améliorée, et le comité, après avoir accepté ces offres généreuses, se mit à l'œuvre avec une ardeur toute nouvelle.

Pendant trois semaines consécutives chacun rivalisa de zèle, et les nombreux et importants procès-verbaux des séances du comité prouvèrent que personne n'était resté inactif. La Société St. Jean-Baptiste de Québec qui, elle aussi, avait reçu pour la fête, une invitation spéciale, fut invitée à se joindre au comité de Montréal.

Dans ce but, le secrétaire fut délégué vers elle, et le résultat de son voyage fut de nature à donner les plus belles espérances. D'autres membres du comité furent aussi délégués pour rencontrer des sociétaires étrangers, notamment la société St. Jean-Baptiste et l'Union St. Joseph de Joliette.

En un mot, rien ne fut oublié, tout au contraire fut mis en œuvre pour rendre le voyage attrayant en même temps qu'imposant par le nombre et la qualité de ceux qui devaient en faire partie. Quelques jours avant son départ, le comité, animé d'intentions dont un chacun comprendra la portée et la signification, passa à l'unanimité la résolution dont nous donnons la teneur: « Résolu qu'au cas d'excédant de recettes provenant de l'excursion, ce excédant soit, après toutes dépenses légitimes payées, versé par part égale dans la caisse respective de chaque société; mais dans le cas où les dépenses excéderaient les recettes, il est entendu que le déficit sera comblé par les seuls membres du comité qui s'y engagent conjointement et solidairement. »

Le bon côté de cette résolution ne saurait aujourd'hui avoir son effet. C'est un malheur pour les sociétés: c'est un bonheur pour le comité, car autrement l'écrivain du National aurait annoncé que nous avions spéculé aux dépens du patriotisme. Le comité se trouve actuellement en face d'un déficit qui lui saura rencontrer avec la même honorabilité que celle qui a caractérisé tous ses actes antérieurs.

Maintenant que le public connaît dans tous ses détails la conduite du comité en cette occasion, nous lui laisserons le soin de juger de la valeur des accusations du misérable, qui, n'ayant pas de réputation à perdre, cherche à salir celle de citoyens recommandables, intègres et patriotes. Tout naturellement, la narration de cette belle excursion trouve ici sa place.

Quand, lundi matin, le 4 sept., vers les six heures et demie, le nous fut donné de voir la foule nombreuse et respectable qui stationnait dans la gare Bonaventure, attendant le signal du départ, toutes nos fatigues, notre trouble, disparurent comme par enchantement pour faire place à une joie bien naturelle.

Le comité n'avait pas vainement fait appel au public, qui avait compris ses efforts et le but vers lequel ils tendaient. Jamais nous n'avions vu une réunion aussi bien composée. Toutes les professions libérales, le clergé, le commerce et les arts et métiers, y étaient largement et dignement représentés.

Chose assez rare, les excursionnistes, à quelques exceptions près, se connaissaient tous intimement, ce qui promettait pour l'agrement du voyage.

Plusieurs dames, accompagnées de leurs maris, avaient daigné relever de leur présence l'éclat de la fête, et leur choix témoignait hautement en faveur de la bonne société qui allait faire l'excursion. Le train composé de sept chars était pavoisé comme aux jours de grande fête.

Sur l'engin comme sur l'arrière du dernier char qui avait été exclusivement réservé pour les dames et dont l'ornementation était réellement belle et de bon goût, on voyait se déployer les couleurs nationales, mariées à celles de l'Angleterre dont nous sommes les sujets.

Ces arrangements et ces décorations étaient dûs au zèle infatigable de notre commissaire-ordonnateur, M. F. X. Cusson, qui avait mis à contribution dans ce but les ébénistes et les sapiniers des environs.

A 7 h. le sifflet de la locomotive donna le signal du départ, et aux acclamations des spectateurs, mêlées aux sons harmonieux de nos instrumentistes, le train partit à la direction des Etats-Unis.

A 9 h. nous arritions à St. Albans, où un excellent déjeuner était servi à ceux des excursionnistes qui avaient oublié de se reconforter l'estomac avant de laisser leur domicile.

En cet endroit, notre corps de musique fit entendre l'un des plus jolis morceaux de son répertoire, aux applaudissements de la foule. Il était deux heures de l'après-midi quand nous arrivâmes à White-River Junction, nom qu'un excursionniste voulait changer en celui de *White Whiskey Junction*. Une heure nous fut accordée pour le dîner qui fut jugé excellent par tous, et supérieur par notre ami M. Jos. G*** dont l'appétit fut un sujet d'étonnement et de frayeur pour les naturels du pays.

Nos instrumentistes, après avoir joué des lèves, firent à leur tour entendre le *Chœur des mâchoures* avec un ensemble et une harmonie qui furent tristement goûtés par le propriétaire de l'hôtel qui avait pris à tâche de les héberger.

Ce délai accordé à l'estomac fut cause que nous arrivâmes à New-London plus tard qu'on ne s'y attendait.

Néanmoins le pittoresque des paysages que nous traversons, les joyeux propos et les vieilles chansons canadiennes firent trouver le trajet comparativement plus court.

Onze heures étaient sonnées quand nous débarquâmes des chars pour prendre le bateau.

Un malencontreux accident ayant brisé une partie importante de la machine du *City of New-York*, il nous fallut forcément prendre le *City of Lawrence*, bateau à vapeur moins luxueux et moins rapide que son voisin. L'incident n'eût été que de peu d'importance, si, une fois rendu là, il eût été possible de se procurer des chambres pour tous.

Malheureusement le bateau était encombré par les nombreux voyageurs qu'avaient amenés les lignes de chemin de fer, et qui avaient pris leur gîte avant notre arrivée.

De plus l'accident arrivé au *City of New-York* qui ne devait partir qu'à 3 h. du matin, avait décidé bon nombre d'excursionnistes à s'embarquer à bord du *City of Lawrence*.

Néanmoins quand l'ordre fut un peu rétabli, M. Picard put procurer aux dames d'excellentes cabines.

Des matelas étendus dans le salon servirent à reposer les excursionnistes.

Le Comité, fidèle à la consigne, coucha debout, c'était dans l'ordre et personne ne s'en plaignit.

La ligne Norwich ne doit pas compter sur des dividendes à venir s'il lui faut la recommandation des Canadiens. Rament nous avons vu autant d'impudence, d'effronterie et de manque de savoir-vivre chez les employés d'une ligne de bateaux. Les habitants du Conneticut auraient besoin de réformer l'éducation domestique chez eux. On n'a pas plus d'égard pour les femmes que pour les hommes, et l'escautage nous a paru s'opérer avec tant d'impunité, et avec si peu de prudence, que nous avons cru qu'il était autorisé. Dans ce bateau on mange à la carte, mais vous êtes servi quand l'on veut, ce qui doit vous faire présumer que vous l'êtes peu ou point. Seulement, et fait digne de remarque

on est d'une régularité géométrique pour faire payer un joli denier, car dans ce pays, comme partout aux Etats-Unis, on a le talent naturel de savoir les additions, et de pratiquer au besoin la soustraction.

Ceux qui étaient partis de Montréal enthousiasmés de la Grande République ont son retour avec une triste opinion; quant à ceux qui la connaissent déjà, la conduite présente n'a servi qu'à les confirmer dans l'expérience qu'ils avaient précédemment acquise à leurs dépens.

En somme, le Canada est un pays de Cocagne, comparé à cette terre promise, d'où l'on ne rapporte rien, mais où on laisse toujours beaucoup.

Il était bien près de 9 h. a.m. quand après avoir passé à la hâte et en tremblant les fameux écueils connus sous le nom de « Hell Gate », on l'on avait déposé la veille 1500 lbs. de dynamite, nous entrâmes dans la rade de New-York par la rivière de l'Est.

C'est un spectacle unique que de voir ce port immense, sillonné en tous sens par d'innombrables ferries et rempli de centaines de bâtiments marchands et de guerre, appartenant à toutes les nations du globe. Puis le panorama qui se déroule à vos yeux est, bien propre à provoquer votre admiration.

Cette série interminable de quais, ces constructions gigantesques qui frappent de tous côtés vos regards, au milieu desquelles se détachent et se dépassent de toute leur hauteur, les bâtisses immenses du Western Telegraph et de la Tribune, flanquées de chaque côté de tourelles et de flèches élançées, forment un tableau qui saisit le voyageur et lui donne une idée assez complète de la grande métropole américaine.

L'île Blackwell que vous côtoyez pendant près d'une demi-heure est intéressante sous plus d'un point pour le touriste.

Des constructions immenses et solides la couvrent dans presque toute son étendue. C'est en ce dernier endroit que l'on trouve érigés les hôpitaux suivants, qui tous sont sous le contrôle et la surveillance des Commissaires de Charité et de Correction, savoir: Hôpital de Charité, Hôpital des Variolés, Hôpital des Fiévreux, Hôpital pour les Enfants, Hôpital pour les Incurables, Hôpital pour l'Épilepsie, Hôpital pour les Paralytiques, Pénitencier, Maison des Pauvres, Maison de Correction et Asile d'Aliénés.

Un touriste américain nous a montré du doigt le bâtiment où le célèbre Boss Tweed avait été cagé.

Il ne s'attendait pas que bientôt la ville de New-York recevrait la visite de son ancien dictateur, qui, suivant les dépêches télégraphiques, serait en ce moment à bord d'un vaisseau espagnol cinglant vers les côtes américaines.

Après avoir dépassé l'île Blackwell vous ne tardez pas à apercevoir les deux fameux piliers du pont suspendu qui doit relier New-York à Brooklyn.

D'une hauteur démesurée ils dominent les environs.

Déjà quatre fils les reliaient l'un à l'autre quand nous sommes passés. Ce pont, une fois terminé sera l'une des merveilles du monde, car, jusqu'à ce jour, rien dans le genre ne saurait lui être comparé. A notre avis c'est l'expression on ne peut plus exacte du caractère de cette nation qui orie toujours: *Go ahead*, sans se préoccuper si elle ne sera pas soudainement et inévitablement arrêtée au milieu de sa course.

Comme toutes les entreprises américaines, ces travaux énormes coûteront dix fois leur valeur réelle. Pendant que les deux villes rivales, New-York et Brooklyn, se chicanent, les entrepreneurs se partagent les dépouilles, et la fable de l'âne et des plaidoiries se réalisera une fois de plus.

En laissant la Rivière de l'Est, nous passons devant la Batterie, où jadis s'élevait le Castle Garden, dépôt des émigrants qu'un incendie a détruit tout récemment, mais que les autorités ont décidé de construire de nouveau.

De l'autre côté se trouve l'île du Gouverneur avec ses forts et ses pièces de gros calibre. Contournant la Batterie, nous entrons dans la rivière du Nord, ou au quarantième pier, nous lançons les amarres.

Un télégramme que nous avions adressé au comité français, daté de Palmer, avant situé sur la ligne du chemin de fer, avait d'arriver à New-London, nous faisait supposer qu'une délégation serait sur le quai pour nous recevoir en sortant du bateau.

Nos prévisions n'avaient pas été vaines, car bientôt l'on apprit par un passager qui était débarqué des premiers, qu'on effectue une délégation du Comité français des gardes Lafayette et de la « St. Jean-Baptiste » de New-York, nous attendait depuis plus d'une heure en cet endroit.

Laissons passer les voyageurs américains nous attendons que tous nos compatriotes fussent réunis, et quand l'espace fut libre, nous laissons le bateau, notre corps de musique ouvrant la marche. Après l'échange obligé des politesses d'usage, les gardes Lafayette prirent les devants pour nous conduire, suivis de près par les membres du Comité des musiciens et les excursionnistes qui formaient l'arrière garde.

C'est dans cet ordre qu'après avoir parcouru les rues Liberty, Bleecker et Broadway, aux accords sonores et harmonieux de notre corps de musique, nous arrivâmes en face de l'Hôtel St. Charles, dont le Comité avait décidé par avance de faire le lieu de ses quartiers généraux.

En ce dernier endroit il se produisit un conflit d'autorité qui ne devait pas heureusement avoir de suite.

Dans un excès de zèle, le commissaire-ordonnateur de la St. Jean-Baptiste, qui n'avait dans cette circonstance aucune fonction officielle, crut prendre sur lui d'usurper la charge et les attributions de l'officier qui avait été nommé par le Comité.

Mal lui en prit, car ses ordres furent méconnus et son ardeur en fut tellement amortie qu'il jugea plus convenable de reprendre le rôle de simple excursionniste dont il n'aurait jamais dû se départir.

La toilette terminée, un chacun alla donner un coup-d'œil au restaurant dont il va sans dire, il fallut apprécier la carte.

La majorité des excursionnistes profitèrent ensuite du reste de la journée pour visiter New-York, qu'un grand nombre d'entre eux ne voyaient que pour la première fois.

Les membres du Comité qui devaient avoir une réunion vers les 3 h. de l'après-midi, se tinrent aux abords de l'hôtel.

A l'heure indiquée, le Comité se trouva au complet, et M. Batchelor, au nom du Comité français, dont il était l'un des secrétaires adjoints, nous donna communication du programme de la fête qui venait d'être définitivement arrêté.

Nous étions en tête de la 4^{me} division.

Après quelques pourparlers soulevés par la discussion de certains points du programme, l'assemblée s'ajourna, et trois membres du comité allèrent en compagnie de M. Batchelor rendre visite à la rédaction du *Courrier des Etats-Unis*.

Nous y fumes reçu, avec cette courtoisie qui distingue la bonne éducation, par MM. Villa et Léon Meunier.

Ces Messieurs nous offrirent généreusement les colonnes de leur journal pour publier ce que nous jurerions à propos relativement à notre arrivée.

Nous prîmes leur tâche, assurés qu'ils s'en acquitteraient à merveille.

En effet dans un entretien assez long, le *Courrier* annonça le lendemain notre entrée à New York et donnait les noms de tous les membres du comité. Notre visite, pour être de courte durée, n'en fut pas moins très-agréable.

La soirée se passa on ne peut plus joyeusement pour l'envoi d'une charmante valise, intitulée « La Sensitive ». Tous les amateurs de bonne musique s'empressèrent, nous n'en doutons pas, d'acheter ce joli morceau.

Témoignage d'Estime à M. F. Picard,
Agent de la Cie. de Chemin de Fer Vermont Central.

A une Assemblée régulière du comité d'organisation de l'Excursion Lafayette tenue le 25 Septembre courant, il a été proposé par M. Ls. Arohambault, Président de l'Union St. Joseph, que le Comité pour son propre compte certain d'être l'interprète de toute la délégation qui a faite l'Excursion à New-York, vote à l'unanimité, à M. F. Picard, Agent du Vermont Central, de sincères et cordiales félicitations pour son urbanité et la générosité exceptionnelle avec laquelle il a traité le Comité, les Excursionnistes et la Bande de Musique, durant le trajet. — Adoptée à l'unanimité.

Sur motion de M. F. X. Cusson, secondé par M. P. L. Duvoit, il fut résolu unanimement que la motion ci-dessus soit transmise aux journaux français de cette ville pour y être publiée.

Nouveau livre de lecture.

Nous avons annoncé il y a quelques mois que MM. Rolland publiaient une série de lectures, préparé par M. Montpetit. Tous les éloges que nous adressions au premier livre, nous pouvons les donner au deuxième qui vient d'être mis en vente par les éditeurs, MM. Rolland.

Les leçons de lectures sont on ne peut mieux choisies. L'auteur s'est appliqué à ne mettre sous les yeux de l'enfant que des matières en rapport avec son intelligence et de sa nature à piquer sa curiosité et à l'instruire. Tout est ménagé de façon à faire avancer l'élève par une gradation facile pour qu'il éprouve le moins de difficultés possibles. La pédagogie n'aurait rien à reprendre dans cet ouvrage. — M. Montpetit a eu le bon esprit d'emprunter nous

de ses morceaux choisis à des écrivains canadiens.

Au point de vue de la typographie, disons que l'impression forme un digne cadre à la matière. C'est clair, net, et il fait plaisir de jeter les yeux sur ces pages si bien imprimées avec des caractères neufs. Le texte est coupé par 40 gravures sur bois faites par nos meilleurs artistes. Le tout ensemble est un véritable livre de l'enfance. Nous félicitons les éditeurs et l'auteur sur leur entreprise et le soin intelligent qu'ils apportent pour le mener à bonne fin.

On sait que cette série de livres de lecture est la seule approuvée par le Conseil de l'instruction publique.

La Revue Canadienne.

NEUVIEME LIVRAISON, SEPTEMBRE 1876
SOMMAIRE.

I. Benedictus, Domine, V D Jacques.
—II. De la Destinée Providentielle des Empires (fin), J S Raymond, Ptre.
—III. Le Christianisme dans l'Histoire, F P Demers.—IV. Douleurs et Joies (Nouvelles) Fin, Alphonse Gagnon.—V. Le Bion des Prairies, Traduit du Penn Monthly.—VI. Le Vaisseau, Albert Deloit.—VII. Le Pays des Fourrures, Jules Verne.—VIII. Mathilde de Canose, Père Brescaint.—IX. Chronique Parisienne, Th. B.—X. Chronique du Mois, P Hudson.

Deces.

En cette ville, le 21 septembre courant, à l'âge de neuf ans, 5 mois et 15 jours, Marie-Alexandrine, enfant de feu Gabriel Théoret, du Sault-au-Récollet.

CARTE.

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indécisions de la jeunesse. Filles de nobles, Vieillesse prématurée, Perte de la Virilité. J'enverrai GRATUITEMENT une recette qui les guérira. Ce remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse sur enveloppe au Rev. T. INMAN, Station D. Bible House, New York City.

BIOGRAPHIES ET PORTRAITS PAR L. O. DAVID.

Un magnifique volume in-8, de 300 pages orné de 20 beaux portraits lithographiques, élégant cartonnage en toile.
Prix: 2.00
de port la mailing, 2.05
En vente à la librairie de BEAUCHEMIN & VALOIS, 27 et 28 Rue St. Paul, Montréal, 21 Sept. 1876. 4-70.

En vente à ce Bureau: DERNIER MANDAMENT DE MGR. IGNACE BOURGET.

disposé en tableau de manière à être conservé par les familles catholiques de ce diocèse.

Banque St. Jean-Baptiste.

Les actionnaires de la Banque sont notifiés que le premier versement de dix par cent sur le fonds souscrit de la Banque a été déclaré et devra se payer au Bureau de la Banque, No. 315, rue Notre-Dame de ce jour au 30 OCTOBRE prochain.

R. A. R. HUBERT, Président.
G. H. DUMESNIL, Secrétaire.

Montréal, 22 Septembre, 1876. 78

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME MATHILDE LIPPÉ, de la Cité et du District de Montréal, épouse de NARCISSE RACETTE, défendeur, en son lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit NARCISSE RACETTE, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le cinquième jour de Septembre courant.

BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse. 76

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
CATHERINE PIEDALU DU PRAIRIE, épouse commune en biens de CÉPHAS ADOLPHE CHARTIER, hôtelier, du village du canton de Chambly, dans le district de Montréal, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit CÉPHAS ADOLPHE CHARTIER, son époux, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause. Montréal, 12 Septembre, 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 75

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
AVIS PUBLIC est par le présent donné que Michael Hughes, de la Côte Ste. Michel, Fermier, et Dame Catherine Hughes du même lieu, épouse séparée quant aux biens de William Crosbie, de la Côte Ste. Catherine, dans le district de Montréal, vendent, le dix-septième jour de Novembre prochain, à onze heures de l'après-midi, pour être envoyés en possession des biens meubles et immeubles du dit John Hughes, et toutes les personnes qui peuvent avoir des droits à exercer contre la succession ou sur les biens du dit John Hughes, soit par le présent notifiées de présenter leurs réclamations devant le dit Tribunal, le jour et l'heure ci-haut mentionnés. Montréal, 12 Septembre, 1876.

KERR & CARTER, Procureurs de Requêteurs. 73

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME MARIE RACETTE, de la paroisse de Montréal, défenderesse, épouse de JEAN-BAPTISTE FORGET dit DEPATI, commerçant, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit JEAN-BAPTISTE FORGET dit DEPATI, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le neuvième jour d'août courant. Montréal, 17 août 1876.

BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse. 68

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

CANADA: COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

PROVINCE DE QUÉBEC. Chambre du Parlement. BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou d'autres limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner UN MOB D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre, et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle", adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES Soumissions cachetées, adressées au sous-greffier, seront reçues à ce Bureau Jusqu'à samedi, le 30 du courant, inclusivement, pour la confection d'une toiture neuve, en tôle galvanisée, à la Maison Workman, No. 63, Rue St. Gabriel, Montréal.

Le devis de l'ouvrage sera visible, à ce Bureau et à celui de J. R. Poltras, Ecuyer, architecte, Montréal, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Ces soumissions devront être endossées: "Soumission pour toiture, Maison Workman."

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal. No. 1065.
DAME SOPHIE DOROTHÉE BRUNEAU, de la paroisse de Saint-Basile, dans le district de Montréal, épouse de TANCÈRE BOUCHER de GROSBOIS, écuyer, docteur en médecine, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit TANCÈRE BOUCHER de GROSBOIS, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le premier septembre courant.

LAPOSTOLLE & GLOBESKI, Avocats de la Demanderesse. 73

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME MALVINE BOURQUE, de la paroisse de Montréal, défenderesse, épouse de JEAN-BAPTISTE FORGET dit DEPATI, commerçant, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit JEAN-BAPTISTE FORGET dit DEPATI, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le neuvième jour d'août courant. Montréal, 17 août 1876.

BOURGOUIN & LACOSTE, Avocats de la Demanderesse. 68

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

COUR SUPERIEURE.

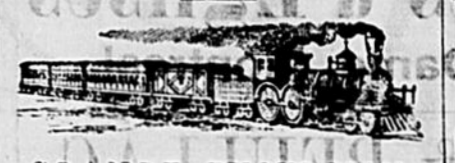
Province de Québec, District de Montréal.
DAME PHILOMÈNE FAUREAU, de la paroisse de Longueuil, défenderesse, épouse de ANTOINE BENAÏD, fils, charretier, du même lieu, dument autorisée à ester en justice. Demanderesse.

Le dit ANTOINE BENAÏD, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la Demanderesse contre le Défendeur. Montréal, 7 Juillet 1876.

PREVOST & PREFONTAINE, Avocats de la Demanderesse. 56

CHEMINS DE FER, ETC. La vieille Ligne encore de l'avant!



GRANDE EXCURSION New York Aller et Retour

Via les Chemins de Fer Vermont Central, Troy & Boston, New York Central et Hudson River

ARRIVANT A NEW YORK 12 Heures plus Vite

ORNEMENTS D'EGLISES—ASSURANCES.

MANUFACTURE FRANCAISE D'Ornements d'Eglises

220, Rue Notre-Dame, Montreal.

COULAZOU & BEULLAC

Dépôt de Statues et Vitreaux des Etablissements Artistiques de Bar-le-Duc (France), approuvés par Notre Saint Père le Pape Pie IX, bref du 5 Mai 1865.

ATELIER DE

Peinture et de Decoration Religieuse

DANS LES DEPENDANCES DE L'ETABLISSEMENT.

Succursales : Lyon, Paris, Metz, Bruxelles, Londres et Montreal.

Médailles d'or 1ère classe pour les broderies, bronzes et orfèvrerie d'Eglise aux expositions de Marseille, Montpellier et Nîmes.

Les vitreaux et statues religieuses, grandes médailles d'excellence aux expositions universelles de Paris, Londres, Dublin et Saragosse, médailles d'or aux expositions des beaux arts Paris et Bruxelles.

Grand prix d'honneur pour les vitreaux d'Eglise, Rome 1870, 1er prix pour la statue religieuse Rome 1870.

Toutes les demandes doivent être adressées à M. R. BEULLAC, directeur de la Succursale de Montreal, 220, Rue Notre-Dame. Montreal, 23 juin 1876.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA.

180, Rue St. Jacques, Montreal.

Capital, - - - - \$1,000,000.

Elle Assure les Fermes et les Residences Privées.

AVANTAGES OFFERTS :

La Compagnie est limitée par sa Charte et d'assurance rien de plus assurés que les Residences et les Propriétés des Cultivateurs. Elle paie toutes pertes causées par la foudre, que l'incendie en suive ou non. Elle assure les bestiaux contre la mort par la foudre, soit dans les basses ou sur les dépendances de l'usufruit.

C'est une institution purement canadienne; ses affaires sont bornées à la Puissance du Canada, et elle est sous l'administration d'hommes qui depuis de longues années se sont consacrés à cette branche importante d'assurance et connaissent parfaitement les besoins de la classe agricole.

OFFICIERS :

WM. ANGUS, Président. A. DESJARDINS, M. P., Vice-Président. EDWARD GOFF, Direc.-Gérant et Sec. J. H. SMITH, Inspecteur en-Chief.

Les personnes désirant s'assurer contre cette Compagnie doivent éviter avec soin de confier leurs affaires aux agents des compagnies rivales, qui prétendent que la Compagnie qu'ils représentent est la même que la nôtre. Nous avons entendu dire que souvent les publications de victimes de cette mal. verra déshonorer.

N.B.

21 Juillet 1876.

"COMPAGNIE D'ASSURANCE "NATIONALE."

(INCORPORÉE PAR ACTE SPÉCIAL DU GOUVERNEMENT.)

CAPITAL \$2,000,000

AVEC POUVOIR D'AUGMENTER JUSQU'A \$5,000,000.

ACTIONS : \$100 CHAQUE.

BUREAU PRINCIPAL, 186, RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

PRÉSIDENT—ALEX. W. OGILVIE, Ecr., M. P. P. 1er VICE-PRÉSIDENT—WILLIAM ANGUS, Ecr. 2nd VICE-PRÉSIDENT—EDWARD H. GOFF, Ecr. SECRETAIRE—HENRY LEE, Ecr. INSPECTEUR EN-CHIEF—CHS. D. HANSON, Ecr. SOLICITEUR—T. C. HATTON, Ecr.

DIRECTEURS :

ALEX. OGILVIE, Ecr., M. P. P. WILLIAM ANGUS, Ecr. EDWARD H. GOFF, Ecr. DAVID SINCLAIR, Ecr. JOHN McGOVERN, Ecr., M. P. P. RICHARD WHITE, Ecr. ALPHONSE DESJARDINS, Ecr., M. P. THOMAS FOSTER, Ecr., (Echevin.) E. H. TRUDEL, Ecr., M. D. ALEX. SHANNON, Ecr. THOMAS R. WOOD, (de la Compagnie d'Assurance Etua, Toronto.) ALEX. CRAWFORD, Ecr., Windsor, Ont. PETER McCALLUM, Ecr., Colbourg, Ont.

BANQUIERS :

BANQUE DE CHANGE DU CANADA PROSPECTUS.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE NATIONALE de Montreal a été incorporée en vertu d'un acte passé à la dernière session du Parlement du Canada, la Puissance dans le but de occuper des affaires d'assurance. Les fondateurs pensent qu'il y a place pour de nouvelles compagnies d'assurance canadiennes et que non seulement leur organisation fournira de nouvelles facilités, mais encore remplira un but patriotique en créant des Institutions Locales, qui retiendront dans le pays les capitaux si nécessaires à son développement. Les fondateurs ont été nommés : M. P. P. Ogilvie, M. P. P. Angus, M. P. P. Goff, M. P. P. Sinclair, M. P. P. McGovern, M. P. P. White, M. P. P. Desjardins, M. P. P. Foster, M. P. P. Trudel, M. P. P. Shannon, M. P. P. Wood, M. P. P. Crawford, M. P. P. McCallum.

EDWARD H. GOFF,

Administrateur pro-tem.

ORNEMENTS D'EGLISES, ETC.

MAISON CANADIENNE D'Ornements d'Eglises!

BRODERIE CHASUBLERIE

270

Bronze et Orfèvrerie pour EGLISES

Rue Notre-Dame, Montreal.

AGENTS GÉNÉRAUX

Pour la Maison

AGENTS GÉNÉRAUX

Pour les Eglises

PROC. ROBERT & FILS FRANCE

POUR LA

Statuaire Religieuse Chemins-Croix, etc.



HARMONIUMS-ORGUES

Eglises et Salons

De la Fabrique

Horace Waters & Fil.

COUTU & LANCTOT

Constamment en Magasin VIN DE MESSIE, analysé et spécialement recommandé par les Autorités Ecclésiastiques.

Huile d'Olive de première qualité, Veilleuses et Prêtrants de toutes sortes, Cierge, Bougies, Encens, Mérimos à Soutane, Ceintures, Laines ou soie, Barrettes, etc.

Pour Communautés.—Un assortiment complet de Sacs Noir, Blanc et Violet.

Pour Collèges.—Draps, Casquettes et Coiffures blanches ou vertes pour Ecoles, Coton et Toile à Draps, Couvertures de Lits, etc., etc.

Rare Avantage! Rare Avantage!!

Venant d'être reçu d'Europe deux Fonds de Magasin

S'élevant à au-delà de 250,000 francs, qui consiste en un assortiment d'ORNEMENTS et BRONZES D'EGLISES, le tout pour être vendu au prix des Manufactures d'Europe; que les Messieurs du Clergé et les Communautés Religieuses s'empressent de monter leurs Eglises et Chapelles.

Le tout est garanti en bon ordre et condition et de première qualité.

COUTU & LANCTOT, 270, Rue Notre-Dame, Montreal. 20 Juillet 1876.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D'OTTAWA CAPITAL, 1,000,000

BUREAU PRINCIPAL.....OTTAWA

Président, L'Hon. JAMES SKELD; Secrétaire, JAMES BLACKBURN,

\$50,000 EN ARGENT COMPTANT sont déposés entre les mains du Gouvernement pour la protection des Porteurs de Polices d'Assurances.

DIRECTEURS A MONTREAL

JOHN S. HALL, Ecr., Maire, Riv. St. Pierre. L'ECHÉVIN NELSON, H. A. NELSON & FILS. J. ALD. OUMET, M. P.

A. PROUDFOOT, M. D., Oculiste, &c., HON. P. MITCHELL. L. BEAUBIEN, M. P. P. N. GAGNON, Champlain.

Cette Compagnie n'assure pas de Risques plus hasardeux que les Propriétés de la Ferme et les Residences Privées.

ELLE ASSURE CONTRE LES PERTES OU DOMMAGES CAUSÉS PAR LE FEU ET LA POUDRE.

Les Propriétés rurales, les Residences Privées, les Eglises, les Couvents et le Risques de semblable nature. Aussi leur contenu. On ne donne pas d'assurance contre les Risques des Manufactures ou Etablissements de Commerce, évitant ainsi les pertes produites par des incendies désastreux, et auxquelles sont sujettes beaucoup de Compagnies.

Les Cultivateurs et autres possédant des maisons d'habitation privées trouveront un grand avantage à s'assurer à cette Compagnie, parce que ses taux et les conditions de ses Polices sont bien plus libérales que ceux des Compagnies faisant des affaires générales.

Le public assureur remarquera que notre DEPOT est fait en ARGENT COMPTANT, et non en Stock ou Débentures, qui pourraient être d'une valeur douteuse. Les taux de Primes et toutes informations requises seront données en s'adressant à

G. H. PATTERSON, Agent-General, 97, RUE ST. JACQUES, Coin de la Place d'Armes.

Dr. M. F. E. VALOIS, Inspecteur, 15 Mai.

FORMATION DE SOCIÉTÉ

Sous les nom et raison de BENARD, BASTIEN & CIE. MARCHANDS DE

Bois de Sciage et de Charpente

LES soussignés ont formé une société sous les nom et raison sociale de BENARD, BASTIEN & CIE., et continueront le commerce de Bois de Sciage, Bois de Charpente, etc., comme successeurs de la dite société de JORDAN & BENARD.

Nous appelons l'attention des contracteurs, et des détaillants de bois en général, sur notre assortiment de

Bois de Sciage, Bois de Charpente, etc., etc., etc.

qui est des mieux choisis, et des prix qui ont été extrêmement réduits.

F. BENARD, BENOIT BASTIEN, C. VILLENEUVE. Montreal, 10 Mars 1876.

A VENDRE

CE BUREAU :

BLANCS DE LICENSÉS

POUR LA CAMPAGNE

Blancs de Licence pour Auberge Blancs de Licence pour Epicer.

FERRONNERIES

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES

E. BELIVEAU IMPORTATEUR DE FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERRONNERIES

193 et 195 Rue St. Paul MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet

DE POÈLES, TÈREBENTINE, PEINTURES, MASTIC, VERNIS, VITRES, etc., etc.

POÈLES DE TOUTES SORTES

POÈLES DOUBLES, à bois, à un ou deux foyers, etc.

POÈLES DE CUISINE, à charbon et à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poêles dont les noms suivent et toujours à justes titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la construction, que sous celui de l'économie.

LE MORNING OF GLORY, avec une amélioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier.

L'ORIENTAL, de la Manufacture de la PROTECTOR GLOBE STOVE

Le MAMMOTH HEATHER, Le PRINCE ROYAL, sans égaler, sans doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché.

Le NEW EYE, Poêle à Charbon à bon marché.

L'EXCELSIOR, Le PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poêles de Cuisine et de Poêles foyers, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

PHIX EXTREMEMENT MODÉRÉS

Les ordres pourront être envoyés à son magasin.

No. 193 et 195 RUE ST. PAUL MONTREAL.

1er Novembre, 1876. an-1er

POÈLES! FERRONNERIES!!!

FERRONNERIES!!! CORNICHE ET ORNEMENTS DE RIDEAUX

L. J. A. SURVEYER MARCHAND DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERRONNERIES

EN GROS ET EN DÉTAIL

No 254 RUE CRAIG

ENSEIGNE DU CADENAS D'OR MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il tiendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Poêles de Cuisine et de passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de Passage, dit :

AMERICAN BASE BURNER

Manufacturé par Turnbull & Cie. C'est le plus parfait que l'on connaisse. M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de

CORNICHES ET ORNEMENTS DE RIDEAUX.

Dont les patrons détiennent toute compétence.

Si on désire les voir, on se rendra à son magasin, où l'on trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de

POÈLES, FERRONNERIES, CORNICHE ET ORNEMENTS DE RIDEAUX, COUVERTURES EN FER, COUCHETTES EN FER, etc., etc., etc.

L. J. A. SURVEYER, No. 254 Rue Craig, MONTREAL.

1er Novembre, 1876. an-1er

NARCISSE BEAUDRY HORLOGER

ORFÈVRE ET BIJOUTIER

44, COTE ST-LAMBERT, MONTREAL.

M. Narcisse Beaudry offre ses remerciements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.

Il annonce avec plaisir à ses amis et au public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses, etc., etc.

Ses diamants sont de la plus belle eau et de la plus grande valeur. Ses bijoux sont de la plus grande variété et de la plus grande beauté. Ses pierres précieuses sont de la plus grande qualité et de la plus grande valeur.

M. Beaudry se charge comme par le passé de la confection de toute espèce de bijoux et de bijoux de ménage, et de la réparation de tous les bijoux et de toutes les pierres précieuses.

PUBLICATIONS.

"Le Franc-Parleur"

ÉTABLISSEMENT D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS

THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES, ETC., ETC.

Taux d'abonnement au journal :

Canada ... \$3.00 par année (Payable d'avance)

Etats-Unis (en or) ... \$3.50 (Payable d'avance)

Par numéro, ... 3 centimes.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

L'Édition paraît le MARDI et le VENDREDI.

Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centimes par trois mois en Canada, et aux États-Unis ces frais de postes sont payable d'avance.

Tarif des annonces :

Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centimes; gratis pour nos abonnés; pour ceux qui dans les deux cas elle ne contient pas plus de 15 mots. Informations avis, etc. publiés dans le corps du Journal par la matière courante, 2 centimes par mot pour chaque insertion; même prix pour les nécrologiques. Et pour toute annonce concernant le commerce, 8 centimes la ligne pour la première insertion, et 2 centimes la ligne pour chaque insertion subséquente.

Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir.

Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.

Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.

Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.

Les manuscrits non insérés sont restitués.

BUREAU DU "FRANC-PARLEUR"

22, Rue St. Gabriel, Montreal.

On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que

PLACARDS, FACTUMS, LIVRES, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, etc., etc.

A UN PRIX EXTREMEMENT RÉDUIT.

Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

PUBLICATIONS :

Toute personne qui aimera à se procurer les pamphlets traitant les questions théologiques et universitaires à l'ordre du jour, trouveront à ce bureau les publications suivantes :

Collection complète de la Comédie Infernale (en cinq livraisons, 50c chaque)... \$2.50

Dialogue sur une Question Importante... 40

Premier Fascicule des Pièces Justificatives de la Comédie Infernale, (mémoire de J. B. Charles Bédard, prêtre)... 10

Second Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Mgr. J. N. Provancher, Ev. de Jolipolis)... 10

Troisième Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de M. J. Marcoux)... 10

FIORETTI VESCOVI, extrait des Mandements, Lettres Pastorales, etc., de Mgr. de Montreal (vendu au profit de la construction de la Cathédrale de Montreal)... 10

Réponses au Premier Factum de l'Université-Laval... 40

Réponses au Second Factum de l'Université-Laval... 40

Les Quatre Lettres... 10

Une Conversation (faisant suite aux Quatre Lettres)... 10

La Télégraphie Saécrae... 10

Le Grand-Vicair Raymond et le Libéralisme-Catholique... 10

Il y a du Libéralisme en Canada... 10

Quelques Considérations sur les Réponses de quelques Théologiens de Québec aux questions proposées par Mgr. de Montreal et Mgr. de Rimouski, etc., etc... 30

Vie de Mgr. J. R. Paré, archevêque, curé de la paroisse de St. Jacques le majeur... 20

Annales Religieuses et Historiques de la paroisse de St. Jacques le majeur... 35

Index Analytique des Décisions Judiciaires rapportées de 1864 à 1871, etc., broché... 3.00

relié... 4.00

Du Modérantisme ou de la Fausse Modération... 10

Le Rev. P. Jacques Marquette, S. J., notes de voyage à la découverte du Mississippi. Lettres d'une Papisse... 10

Le Don Quichotte montréalais sur sa Rosmanche ou M. Dessaulles et La Grande Guerre Ecclésiastique... 25

Lettres à un Député... 25

La Réforme Chrétienne des études classiques... 30

Le Contre Poisson chaque livraison... 0.05

Le Chiniquy d'autrefois... 0.05

L'Alph. Sax et ses souffleurs... 0.15

Le Carmel... 0.10

The Carmélite, par le R. P. Murphy... 0.10

(Frais de poste non compris)

REMARQUES

Les correspondants sont priés de m'écrire que pour apprendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom, au moins aux rédacteurs.

Les manuscrits déposés ne sont point rendus. Les journaux qui seront rapportés à la rédaction et à l'administration du Journal, devront être adressés, franc de port, à M. ADOLPHE OUMET, bureau du "Franc-Parleur," No 22, Rue St. Gabriel, Montreal.

Toute personne qui nous fournira cinq abonnements, aura droit à la réception gratis du Franc-Parleur, pendant un an.

LE FRANC-PARLEUR

22, Rue St. Gabriel, Montreal.